

Communiqué de presse

TechnipFMC annonce la radiation volontaire de ses actions d'Euronext Paris.

Newcastle et Houston, le 10 janvier 2022 - A l'issue d'un examen approfondi de ses objectifs stratégiques, TechnipFMC plc (NYSE : FTI) (EPA : FTI) (la « Société ») annonce aujourd'hui que la Société procédera à la radiation volontaire de ses actions (ISIN : GB00BDSFG982) d'Euronext Paris.

A la suite de la scission partielle de Technip Energies et de la vente progressive des actions Technip Energies qu'elle avait conservées, la Société s'est recentrée sur son métier de fournisseur de technologies et services dans le domaine des énergies traditionnelles et des énergies nouvelles. Son siège opérationnel se trouve désormais principalement à Houston. Ces raisons ont conduit le Conseil d'Administration à conclure qu'une cotation unique à la Bourse de New York (« NYSE ») est plus cohérente par rapport au recentrage stratégique de la Société et à son actionnariat, et permet à la Société d'être positionnée en meilleure adéquation avec son groupe de référence. Par ailleurs, la Société estime que les économies sur les frais, les contraintes administratives et le temps de gestion consacrés au maintien d'une double cotation peuvent être redirigés vers d'autres initiatives contribuant à créer de la valeur pour les actionnaires.

La radiation a été approuvée par le Conseil d'Administration d'Euronext Paris SA et les actions de la Société resteront cotées sur le NYSE sous le symbole « FTI ».

Les porteurs d'actions TechnipFMC cotées sur Euronext Paris et admises aux opérations d'Euroclear France (les « Actions TFMC Euronext ») pourront choisir parmi les options suivantes :

- conserver leurs Actions TFMC Euronext, qu'ils pourront négocier sur Euronext Paris jusqu'à la date de radiation (exclue) et ensuite sur le NYSE à travers les opérations de *The Depository Trust Company* (« DTC »), sous réserve des conditions imposées par leur intermédiaire financier et leurs modalités de détention ; ou
- participer à une offre de cession volontaire (décrite ci-dessous) pour vendre tout ou partie de leurs Actions TFMC Euronext, conformément aux règles d'Euronext Paris.

A toutes fins utiles, il est précisé que, les porteurs d'Actions TFMC Euronext peuvent les négocier sur Euronext Paris jusqu'au 17 février 2022 (correspondant au dernier jour de négociation des actions de la Société sur Euronext Paris).

Procédure de l'offre de cession volontaire

Les actionnaires souhaitant vendre leurs Actions TFMC Euronext dans le cadre de l'offre de cession volontaire devront demander à leur intermédiaire financier de livrer leurs Actions TFMC Euronext à Société Générale, agissant en qualité d'agent centralisateur, à tout moment entre le 12 janvier 2022 et le 31 janvier 2022 inclus.

Les Actions TFMC Euronext livrées à Société Générale seront cédées sur le NYSE à partir du 8 février 2022 au cours de bourse en vigueur sur ce marché lors de la vente.

Société Générale calculera le prix de vente moyen des Actions TFMC Euronext vendues pendant la période de cession et reversera le produit de cession (qui sera converti du dollar américain à l'euro par Société Générale) aux actionnaires cédants une fois les fonds reçus.

La Société paiera les frais de centralisation et les frais de courtage liés à la cession des Actions TFMC Euronext livrées à Société Générale dans le cadre de l'offre de cession volontaire.

Cette procédure d'offre de cession volontaire sera également décrite dans un avis d'Euronext Paris qui sera publié le 11 janvier 2022.

Aucune garantie ne peut être donnée par la Société ou par Société Générale quant au prix auquel les Actions TFMC Euronext apportées à l'offre de cession volontaire seront vendues. Cette procédure ne constitue qu'une option offerte aux détenteurs d'Actions TFMC Euronext.

Les actionnaires peuvent décider de ne pas participer à l'offre de cession volontaire ou ne donner aucune instruction, auquel cas aucune garantie ne peut leur être donnée sur les modalités de détention et de cession qui leur seront appliquées par leur intermédiaire financier après la radiation. Les actionnaires sont invités à consulter leur conseil financier avant de prendre la décision de participer ou non à l'offre de cession volontaire.

Le calendrier de l'offre de cession volontaire et de la radiation de la Société décrite ci-dessus est résumé comme suit (étant précisé que la Société se réserve le droit de modifier ce calendrier):

| Événement | Date |
|---|--|
| Offre de cession | |
| Début de l'offre de cession volontaire | 12 janvier 2022 |
| Fin de l'offre de cession volontaire | 31 janvier 2022 |
| Fin de la centralisation par Société Générale | 3 février 2022 (avant 16h00, heure de Paris) |
| Cession des actions apportées à l'offre de cession volontaire sur le NYSE | A partir du 8 février 2022 |
| Règlement du produit des cessions aux intermédiaires financiers concernés | Dès que possible après réception du produit des cessions |
| Radiation | |
| Dernier jour de négociation des actions de la Société sur Euronext Paris | 17 février 2022 |
| Radiation des Actions TFMC Euronext d'Euronext Paris | 18 février 2022 |
| Radiation des Actions TFMC Euronext Paris admises aux opérations d'Euroclear France | 11 mars 2022 |



Il est rappelé aux actionnaires participant à l'offre de cession volontaire qu'ils reconnaissent et acceptent les risques liés à l'évolution du cours de l'action et/ou du taux de change applicable entre la date à laquelle leurs actions seront livrées à Société Générale dans le cadre de la participation à l'offre de cession volontaire et la réception des produits de cession moyens applicables. Tous les apports d'Actions TFMC Euronext dans le cadre de l'offre de cession volontaire sont irrévocables.

Les actionnaires souhaitant un complément d'information au sujet de l'offre de cession volontaire ou de la procédure de radiation peuvent contacter la Société au 0805 321 060 (appel gratuit) ou au +33 187 652 557 ou par email à TFMC@investor.morrowsodali.com. Les actionnaires sont invités à contacter leur intermédiaire financier respectif pour de plus amples informations concernant la procédure de participation à l'offre de cession volontaire.

###

A propos de TechnipFMC

TechnipFMC est un fournisseur de technologies de premier plan dans le domaine des énergies traditionnelles et des nouvelles énergies. La société livre des projets, produits et services entièrement intégrés.

Grâce à nos technologies propriétaires et nos solutions complètes, nous améliorons la rentabilité économique des projets de nos clients, en ouvrant de nouvelles possibilités pour développer leurs ressources énergétiques, tout en réduisant l'intensité carbone et en soutenant leurs ambitions de transition énergétique.

Organisés en deux segments d'activité - Subsea et Surface Technologies - nous continuerons à faire progresser l'industrie avec nos écosystèmes intégrés pionniers (tels que iEPCI™, iFEED™ et iComplete™), notre leadership technologique et notre innovation digitale.

Chacun de près de nos 20 000 employés est motivé par un engagement envers le succès de nos clients et une culture d'exécution solide, d'innovation ciblée et redéfinissant les conventions industrielles.

TechnipFMC utilise son site web comme canal de distribution des informations sur la Société. Pour en savoir plus sur la façon dont nous conduisons le changement dans l'industrie, rendez-vous sur www.TechnipFMC.com et suivez-nous sur Twitter @TechnipFMC.

Contacts

Relations Investisseurs

Matt Seinsheimer
Vice-Président, Relations Investisseurs
Tel: +1 281 260 3665
Email: [Matt Seinsheimer](mailto:Matt.Seinsheimer@technipfmc.com)

James Davis
Directeur Principal, Relations Investisseurs
Tel: +1 281 260 3665
Email: [James Davis](mailto:James.Davis@technipfmc.com)

Relations Media

Nicola Cameron
Vice-Président, Communications d'entreprise
Tel: +44 1383 742297
Email: [Nicola Cameron](mailto:Nicola.Cameron@technipfmc.com)

Catie Tuley
Directrice, Relations Publiques
Tel: +1 713 876 7296
Email: [Catie Tuley](mailto:Catie.Tuley@technipfmc.com)